

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration Dossier complet le : N° d'enregistrement: FOHELJ3POOOH l. Intitulé du projet ci chement 2. Identification du maître d'auvrage au du pétitionnaire 2.1 Personne physique Nom Prénom 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale EARL DESAGA LUSETT Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne DESAGA Cyril morale 141213115191911115181101010111151 Forme juridique RCS / SIRET EARL Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734\*01 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuls et aritères annexé à l'article R. 122-2 du cade de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet N° de rubrique et sous rubrique Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique Défichement de mois de 25 ha 51 a 4. Caractéristiques générales du projet Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 4.1 Nature du projet Défrichement 4.2 Objectifs du projet Mise en parture

Coupa des arbres - Broyage des Soudres - Semis d'herbe

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Pà ture



## Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement)

Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

## Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) adm La décision de l'autorité administ dossier(s) d'autorisation(s).	inistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il é trative de l'Etat compétente en matière	té ou sera-t-il soumis ? e d'environnement devra être jointe au(x)
De	feichement	
4.4.2 Précisez ici pour quelle procé	dure d'autorisation ce formulaire est remp	
Ø;-	frichement	
	projet et superficie globale (assiette) de l'ope deurs caractéristiques	ération - préciser les unités de mesure utilisées Valeur
Su	xface	0,85 ha
4.6 Localisation du projet		
Adresse	Coordonnées géographiques Long	107 06 '50" Lat. 40 0 09 33"
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°	, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
CAPOUT ROIE	Point de départ : Long	g°'"_ Lat°'"_
CAPOUTROIE Section 03 nº 18		3°'"_ Lat°'_"_
	Communes traversées :	
	BOLD TO BE SEED AND SEED OF THE SEED OF TH	mpact? Oul Non
SI oul, de quels projets se compose	The state of the s	
Projet global d'an	nélionation pactorale et tagne	de reconfuête de
	ilé environnementale de la zone d'implan	lation envisagée
5.1 Occupation des sols  Quel est l'usage actuel des sols sur le	lieu de votre projet ?	
	ias d'environ 50 ars	
Existe-t-il un ou plusieurs documents concernés) réglementant l'occupation	d'urbanisme (ensemble des documents d on des sols sur le lieu/tracé de votre projet	'urbanisme Oul   Non

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

## Pos approu de le 05.10. 2004 Règlement applicable Aa

Pour les rubilques 33° à 37°, le ou les document environnementale ?	s ont-	ils fait	l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'Impian Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude	, noto	imme	agée : nt à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-li :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		內	
en zone de montagne ?	构		~ 700 m alti tude
sur le territoire d'une commune littorale ?		白	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	H		Parc naturel réginal des Ballons des vosages
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		囟	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		ф	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation?		由	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?		Ф	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?		角	
dans une zone de répartition des eaux ?		中	

	rimètre de protection rapprochée eau destiné à l'alimentation humo			角	
dans un site	inscrit ou classé ?			þ	
Le projet se	situe-t-ll, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site No	ntura 2000 ?			协	
	ment historique ou d'un site class mondial de l'UNESCO ?	é au		甲	
	6. Caraciéristiques de l'impac	t pote	entiel o	lu pro	et sur l'environnement et la santé humaine
	<b>envisagé est-li <u>susceptible</u> d'avoir</b> npléter le tableau suivant :	les in	ciden	ces su	ilvanles ?
Dom	aines de l'environnement :	Oul	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		Å		
Ressources	Impliquera-t-II des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		th		
	Est-II excédentaire en matériaux ?		Þ		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?		Ą		
Milleu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Ф		P	informant d'une
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	The Philadelphia distributed and the description of	\$		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Ŕ	The second of th	0	185 ha de forêt

	Est-il concerné par des risques technologiques ?		Ф	The state of the s
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		中	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		中	3
Commodité s de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	中口	中中	juste au moment des tractaup
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		<b>9</b>	
	Engendre-t-il des vibrations ?		即	
	Est-il concerné par des vibrations ?		¥	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?		1/2	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		10	
Pollutions	Engendre-†-11 des rejets polluants dans l'air ?		P	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?		49	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		柏	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		A	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		The state of the s	Sylviculture: la forêt affectée par le défrichement fait l'objet d'un Plan Bimple de Gestion agrée qui prévoit la disparition de cette possière au profit de l'agricultur
6.2 Les incide	ences du projet identifiées au 6.1	sont-	elles s	usceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus?
Out 🔲	Non 🏚 Si oul, décrivez lesquel	les :	Louise	

6,3	Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oul	Non Si oui, décrivez lesquels :
	7. Auto-évaluation (facultatif)
Auı	regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou
qu'il	l devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.
j.	e pense fue le projet re récessite pas d'étude d'unipact con il s'inscrit dans une politique de reconquête agricule et paysagère de zones de montagne anciennement en prairie - la projet pourra même éventuellement behéficier de
(	La projet pourra même éventuellament behoficier de
	subventions dans le cadre des "améliorations pastorales" avec le soutien de la Chambre d'Agriculture et der
4	avec le souhien de la Chambre d'Agriculture et de
	Parc des Ballons.
8.1 A	8. Annexes
	8. Annexes Annexes obligatoires
P¢	Annexes obligatoires
	Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document
IQ.	Annexes obligatoires  Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); conte TCN au 1/25000  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des
r¢ re	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Confe TCN au 1/25 000  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°,
P P P P	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Courle TCN au 1/25 000  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; plan ca das la
PC PC RC	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Carle TCN au 1/25 000  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; plan ca de l'action (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;
PC PC S.2 A Veuil	Objet  Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (II peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe); Carle Tana 1/25 000  Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue;  Un plan du projet au, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé; plan au das la

	9. Engagement et sig	gnature
ertifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	
Fait à	apoutose	10, 22 Octobre 2012
inature	Da	
A SA PROPERTY OF STREET		